

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 456-02-2025

**Règlement modifiant le règlement numéro 265-11-2008 relatif au cours d'eau Bella,
municipalité de Saints-Anges, MRC de La Nouvelle-Beauce**

Avis public est, par la présente, donné par Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Nouvelle-Beauce, que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté à sa séance ordinaire du 18 février 2025, le règlement n° 456-02-2025 relatif au cours d'eau Bella situé dans la municipalité de Saints-Anges.

Ce règlement a pour but de modifier le règlement numéro 265-11-2008 afin de corriger l'origine du cours d'eau définie dans l'article 1.

Situation du cours d'eau

La tête du cours d'eau Bella est maintenant située au niveau du bassin de rétention situé sur le lot 4 991 731 (et de la rue du rocher) et se rejette dans la conduite pluviale enfouie du cours d'eau existant. Il coule en direction ouest sur environ 108 mètres à travers les lots 6 407 285 et 6 292 701 pour ensuite bifurquer en direction sud-ouest à travers les lots 6 292 700 et 3 714 824 sur une distance de 103,5 mètres dans une conduite de 450 millimètres, passe sous la rue Principale, pour ensuite traverser sous le lot 3 714 821 dans une conduite de 600 millimètres sur une longueur d'environ 68 mètres. Le cours d'eau traverse par la suite, à ciel ouvert, le champ de tir de tracteur appartenant à la municipalité de Saints-Anges (lot 6 488 432). Le cours d'eau traverse également deux ponceaux de 600 millimètres sur ce lot.

Toujours sur le lot 6 488 432 et en direction sud-ouest, le cours d'eau Bella emprunte de nouveau une conduite de 300 millimètres sur environ 9 mètres sur le lot 6 488 432 et d'environ 7 mètres dans la ligne des lots 4 947 121 et 4 497 120, avant de couler à ciel ouvert dans la dernière portion de la ligne des lots 4 947 121 et 4 497 120, traverse la rue des Prés et la ligne des lots 4 947 123 et 4 947 122, et continue à couler en direction sud-ouest sur le lot 4 497 222 sur distance d'environ 246 mètres. Ensuite, il chevauche la ligne des lots 4 947 222 et 3 714 767 sur environ 250 mètres, pour ensuite prendre la direction sud sur le coin des lots 3 714 767 et 3 714 781 sur une distance d'environ 194 mètres.

Par la suite, le cours d'eau Bella coupe en coin le lot 3 714 724 sur environ 270 mètres pour ensuite traverser le lot 3 714 752 et couper en coin le lot 3 714 751. Il coule ensuite sur environ 200 mètres sur le lot 3 714 750 pour traverser une section du lot 4 030 410, traverse le lac et coule en direction sud-est à travers les lots 6 319 268 et 3 716 213 où il prend son embouchure à la rivière Morency.

Donné à Sainte-Marie, le 25 février 2025.



Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière